



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

18 février 2009

**FOSCAN 1 mg, solution injectable (CT 5919)**

**Flacon de 1 ml (CIP 573 566-3)**

**Flacon de 3 ml (CIP 573 568-6)**

**Flacon de 6 ml (573 569-2)**

**B/1**

**BIOLITECH PHARMA LTD**

témoporfine

Liste I

Médicament réservé à l'usage hospitalier. Prescription réservée aux oncologues.

Date de l'AMM européenne centralisée : 06 août 2008

Motif de la demande : Inscription collectivités

Indication thérapeutique :

« Foscan est indiqué dans le traitement palliatif des carcinomes épidermoïdes avancés de la tête et du cou après échec des traitements antérieurs et chez les patients qui ne peuvent pas être traités par radiothérapie, chirurgie ou chimiothérapie systémique. »

Le service médical rendu par FOSCAN est faible.

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).

Avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics.

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique